



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25026502

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

10 FEV. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0819 783 721**

Nom

(en entier) : **TERRASSEMENT BIAGIO MARIO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Baume Marpent, 1 à 7100 Haine-Saint-Pierre**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE,
TENUE LE 30 DECEMBRE 2024 AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

Sont présents :

Messieurs Fragapane Mario, administrateur délégué de la société Terrassement Biagio Mario, propriétaire des 620 actions.

Monsieur Cassotti Luigi, administrateur au sein de la société Terrassement Biagio Mario

Monsieur Fragapane Mario préside l'assemblée.

Il désigne en qualité de secrétaire Monsieur Carmelo Di Natale, qui est également choisi comme scrutateur.

Le président fait constater que la totalité des actions est présent, ce que le scrutateur confirme. Par conséquent, il n'y a pas lieu de justifier des convocations et l'assemblée est donc valablement constituée pour délibérer sur les points mis à l'ordre du jour.

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points ci-après :

1) Démission de Mr Cassotti Luigi, en tant qu'administrateur délégué.

2) Divers.

L'assemblée décide d'accepter la démission en tant qu'administrateur délégué.

Et de préserver le mandat de Mr Fragapane Mario pour la durée en cours.

-Monsieur Fragapane Mario, domicilié à la rue Florimond Adan à 7100 Saint-Vaast,

Acceptent donc la démission, et acte la nouvelle situation, seul ...

-Monsieur Fragapane Mario, domicilié à la rue Florimond Adan à 7100 Saint-Vaast,

Exercera la fonction d'administrateur délégué et seul administrateur.

Le mandat de l'administrateur est rémunéré ou non suivant décision de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 11 heures est levée à 11,30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Mario
FRAGAPANE

Luigi
CASSOTTI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).